



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

INVESTISSEMENT

**RAPPORT ANNUEL DE GERANCE  
EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023**

**D'ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE, associé commandité – gérant,  
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT**

**I. Préambule**

Le rapport d'activité, commun à toutes les structures Energie Partagée, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités mises en œuvre par le mouvement et la mobilisation de toutes les équipes, dirigeantes, opérationnelles et bénévoles, qui ont consacré temps et énergie à la réussite d'Energie Partagée. Les actionnaires sont également invités à consulter le site internet d'Energie Partagée pour connaître le détail des projets financés et leurs actualités.

Le présent rapport annuel de gérance ne s'attache qu'à l'activité d'investissement citoyen mis en œuvre par Energie Partagée Investissement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, mais sa réussite est fortement liée à l'engagement de l'ensemble du mouvement Energie Partagée que nous tenons à remercier sincèrement.

**II. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucune modification comptable de ces méthodes n'a été opérée sur l'exercice. L'exercice comptable a débuté le 01/07/2022 et s'est terminé le 30/06/2023.

**Les comptes annuels présentent un total de bilan de 37 692 888 euros et l'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de + 396 879 euros.**

**III. SITUATION DE LA SOCIETE**

**A. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé**

Pour le seul exercice 2022-23, au 30 juin 2023 :

- ✓ 16 interventions financières différentes pour 11 039 000 euros engagés dont 5 875 500 euros investis
- ✓ Une augmentation nette du capital social de 3 956 700 euros
- ✓ Une augmentation de la collecte (capital + prime d'émission collectée) de 4 625 764 euros
- ✓ 446 nouveaux actionnaires

En cumul depuis sa création, au 30 juin 2023 :

- ✓ 129 investissements dans des sociétés différentes, décaissés pour 29 802 870 euros
- ✓ Dont 114 installations de production d'énergie
- ✓ Dont 15 participations stratégiques
- ✓ 7 380 actionnaires actifs au 30/06/2023 (contre 6934 au 30/06/2022)

**ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT**

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

## B. Le capital social de la Société

Au cours de l'exercice, le capital social a augmenté de 13% par rapport à son montant net à fin juin 2022 (hors prime d'émission), soit une augmentation de 3 956 700 euros nets, passant de 30 055 500 euros à 34 012 200 euros.

Le montant total des sorties reste toujours faible et stable en pourcentage, soit 1% du capital net de fin d'exercice, caractérisant une volonté de placement de long terme pour les souscripteurs.

## C. Les produits et charges de la Société :

détail des charges en k€	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021-2022 18 mois	Réel 2022-2023	Prévi 2023-2024
Frais de gérance	210	230	383	316	320
Communication et frais de collecte	40	46	85	43	50
Portage de la création de Coophub refacturé à Coophub.eu		73			
Frais de personnel et mise à disposition	58	41	101	28	50
Frais gouvernance	20	0	6	10	15
Frais généraux	30	40	54	41	40
Impôts et taxes (TVA non récupérable)	29	40	79	59	60
Autres charges diverses	0	1		0	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>387</b>	<b>472</b>	<b>708</b>	<b>496</b>	<b>535</b>
<b>Charges financières</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Amortissements et provisions	0	8	0	0	0
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>10</b>	<b>104</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>0</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>			<b>52</b>	<b>43</b>	<b>50</b>
Total	419	598	774	562	585

Les charges s'expliquent comme suit :

- Au vu de l'augmentation du portefeuille et des interventions financières, le mandat de gérance exercé par Energie Partagée Coopérative comporte depuis le 01 janvier 2022 une partie variable, ce qui explique son augmentation
- Les frais de communication et collecte concerne la levée de fonds (abonnement à Coophub et frais externes de communication tels que vidéos, impressions, ...)
- Les frais de personnel et de mise à disposition concernent uniquement une mise à disposition par Energie Partagée Association, pour les équipes de communication. Pour rappel, le reste des équipes mobilisées sur les projets d'investissement et de gestion sont salariées par Energie Partagée Coopérative qui exerce le mandat de gérance.
- Les frais de gouvernance concernent les déplacements des membres du Conseil de surveillance.
- Les frais généraux concernent les cotisations professionnelles, les honoraires comptables et de commissariat aux comptes, les frais bancaires, etc...
- Les impôts et taxes concernent principalement la TVA non récupérable, puisque l'activité de la société n'est que partiellement assujettie à TVA (11% assujetti sur l'exercice, en forte diminution)

## ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Les produits proviennent de plusieurs sources :

- Produits de gestion des actions : il s'agit des frais de souscription payés par les actionnaires. Ils permettent de financer les opérations de commercialisation, de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits issus des investissements dans les sociétés d'exploitation soutenues par Energie Partagée (dividendes, revenus des emprunts obligataires, rémunération des créances en compte-courant d'associé) ;
- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre des préconisations faites par l'AMF (Autorité des marchés financiers), Energie Partagée s'est engagée à conserver 20 % de son capital en trésorerie immédiatement disponible dans la limite de 2 millions d'euros. Ces liquidités sont placées auprès de la Société Financière de la Nef, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ; à noter qu'au cours de l'exercice les taux de placement, de même que les taux de crédit bancaire ont commencé à augmenter.

Détail des produits en k€	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021-2022 (18 mois)	Réel 2022-2023	Prévi 2023-2024
liés aux souscriptions	80	98	143	116	115
liés aux investissements réalisés	459	556	1 134	759	850
liés aux placements de trésorerie	12	18	5	85	150
liés aux prestations réalisées	44	30	29	0	0
autres produits	3	56	7		0
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>599</b>	<b>758</b>	<b>1 318</b>	<b>960</b>	<b>1 035</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total	606	861	1 380	960	1 035

#### D. Activité de la société en matière de recherche et développement

Non concernée

#### E. Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Rien à signaler

#### F. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives de développement de la Société sont telles que la gérance proposera avec l'accord du Conseil de surveillance, de soumettre à l'Assemblée générale de la Société l'émission d'une prime de 3 euros par action.

Par ailleurs, la détention d'ENRCIT ouvre des perspectives d'investissement plus importantes dans les années à venir grâce au financement des phases de développement de plus de projets de production d'énergie renouvelable.

## ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

#### 4 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil de surveillance vous proposera d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 selon les modalités suivantes :

Résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 :	396 879 €
Mise en réserve légale :	19 844 €
Mise en réserve Fonds de développement ESUS :	79 376 €
Soit un solde du résultat de l'exercice restant à affecter de :	297 659 €
Report à nouveau de l'exercice antérieur non affecté :	454 607 €
Soit un solde distribuable de :	752 267 €
Distribué en dividendes de 1.70 eur par action, soit	578 207 €
Le solde affecté au report à nouveau, soit	174 060 €

Cette proposition d'affectation est conforme aux engagements statutaires, notamment dans le cadre de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) de notre société.

#### 5 DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution d'aucun dividende.

#### 6 DEPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Nous vous demandons de constater, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'existe aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 de ce code.

#### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

## 7 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce.

Exercice clos au 30/06/2023 :

	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu		
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total
	<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	NC			NC		
Montant HT des factures concernées			NC			NC
% du montant total des achats HT de l'exercice			NC	NC		
% du montant HT de chiffre d'affaires de l'exercice	NC					NC
	<b>(B) Dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
	<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>					
	<input type="radio"/> Délais contractuels <input type="radio"/> Délais légaux			<input type="radio"/> Délais contractuels <input type="radio"/> Délais légaux		

## 8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### A. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE, FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, PARTICIPATIONS CROISEES

L'activité d'Energie Partagée Investissement consiste pour l'essentiel à prendre des participations dans des sociétés locales porteuses de projets citoyens d'installations d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Ces participations prennent la forme de souscriptions au capital des sociétés, de souscriptions aux obligations émises par les sociétés et d'avances en compte-courant d'associés. Certaines de ces participations ont déjà fait l'objet d'une restitution à Energie Partagée Investissement qui les réinvestit dans de nouvelles prises de participations.

#### Nos participations et engagements au 30/06/2023 :

Le montant total d'investissement net (décaissements – remboursements déjà obtenus), porté en immobilisations financières nettes dans les comptes annuels, atteint 22 890 088 euros dont .

### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Un tableau plus complet en annexe des comptes annuels reprend la liste des sociétés dans lesquelles des participations sont détenues.

Ce tableau ne comprend pas deux immobilisations financières

- Des titres détenus auprès de la Nef (90 euros)
- Une avance en fonds de roulement à Energie Partagée Association sous forme d'un contrat d'apport associatif avec droit de reprise (150 000 euros)

## B. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons des mandats et fonctions des dirigeants de la Société :

Nom	Fonction au sein de la Société	Autre mandat exercé
EL AROUNI Catherine (jusqu'au 05/12/2022)	Au titre d'Enercoop, gérante d'Energie Partagée Investissement et présidente d'EnRciT présidente d'Energie Partagée Coopérative présidente d'Energie Partagée Exploitation	Directrice générale d'Enercoop SCIC SA
BARRETEAU Julien (depuis le 05/12/2022)	Au titre d'Enercoop, gérant d'Energie Partagée Investissement et président d'EnRciT président d'Energie Partagée Coopérative président d'Energie Partagée Exploitation président de TENER'IF	Directeur général délégué d'Enercoop SCIC SA ; Directeur général d'Enercoop Production ;
HORENBEEK Bernard	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président du directoire de la Nef (SA coopérative)
LHOSTE Bruno	Au titre d'Energie Partagée Etudes, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président d'Inddigo (SAS)
JACQUEMIN Yann	Président du Conseil de Surveillance d'Energie Partagée Investissement	néant

## C. INTEGRATION FISCALE

A compter du présent exercice clos le 30/06/2023, Energie partagée Investissement est intégrée fiscalement avec sa filiale ENRCIT qu'elle détient à 100% depuis le 30/05/2022 et dont les comptes annuels clos le 30/06/2023 font apparaître un résultat négatif de – 265 214 euros.

## ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

## 9 OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Non concerné

## 10 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Non concerné

## 11 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé. Celles-ci ne sont pas reprises dans le rapport sur les conventions règlementées du Commissaire aux comptes, considérées comme relevant d'un fonctionnement normal de notre société et conclues dans des conditions normales.

Cependant, nous tenons à les porter à votre connaissance :

- Poursuite d'une convention de rémunération de compte courant d'associé entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Exploitation, filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement ;
- Poursuite d'un contrat de commission pour la gestion d'un portefeuille de projet entre Energie Partagée Investissement et Enercoop ;
- Poursuite d'un mandat de gérance rémunéré exercé par Energie Partagée Coopérative ;

Fait à Vaulx en Velin, le 6 novembre 2023,

Pour l'associé commandité – gérant,  
SAS Coopérative ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE,  
Le Comité de direction, représenté par M. Julien BARRETEAU

Retrouvez tous les documents d'assemblée sur le lien <https://energie-partagee.org/assemblee-generale-2023/>

### Annexes au présent rapport :

- N°1 Liste des résolutions soumises au vote de l'assemblée ordinaire
- N°2 Notice explicative complémentaire Rémunération des actionnaires

## ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN